

		Ville de Vitré Service Direction Générale	CONSEIL MUNICIPAL
		<i>Compte rendu de la séance du 15.09.2016</i>	
Date : 20.09.2016	Nombre de pages : 14	Fichier : CRCM2016.09.05	
Rédigé par : Véronique GERGAUD / B. MERRET		Validé par : Bertrand MERRET	
<p>L'an deux mille seize, le 15 septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal dûment convoqué le 8 septembre deux mille seize, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre MEHAIGNERIE, Maire.</p> <p style="text-align: center;">Étaient présents :</p> <p>M. MEHAIGNERIE, Maire, Mme CHARLOT, Mme DUCHESNE, M. MAISONNEUVE, M. LAPAUSE, M. MOREL, Mme BOUQUAY, M. VEILLÉ, Adjoints au Maire, Mme CHEHABEDDINE, Mme CLOAREC, M. BESNARD, Conseillers municipaux délégués, Mme PRACHT, Mme LEBouc, Mme MOUCHOTTE, M. LE MIGNANT, M. SOUVESTRE, Mme de MONNERON, M. TRAVERS, Mme GUERMONT, M. BOUVIER, Mme DELANOE, M. PAILLARD, Mme TROPÉE, M. LÉONARDI, M. UTARD, M. MORIN, Mme GOZE, conseillers municipaux.</p> <p>Etaient absents excusés :</p> <p>M. LEBRY, ayant donné son pouvoir à Mme CHARLOT Mme MATHIEU ayant donné son pouvoir à Mme DUCHESNE Mme MARTIN ayant donné son pouvoir à Mme LEBouc M. PASQUER ayant donné son pouvoir à M. MOREL M. HEULOT ayant donné son pouvoir à M. MAISONNEUVE M. COIGNARD ayant donné son pouvoir à M. UTARD</p> <p><i>Monsieur LÉONARDI Pierre a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.</i></p>			
<u>Diffusion</u> : Le Conseil Municipal et les chefs de services.			

DÉCISIONS DU MAIRE

SUJET		AVIS / SUITE A DONNER
1.1	Marchés publics – Construction d'un parking de 607 places sur plusieurs niveaux dans le cadre de l'aménagement d'un pôle d'échange multimodal – Avenant 4	<p>La présente décision annule et remplace la décision précédemment transmise datée du 27 mai 2016, reçue en Préfecture le 6.06.2016.</p> <p>Avenant passé avec la Société EIFFAGE Constructions Ille et Vilaine, un avenant n°4 au marché n°2014/040 prenant en compte les modifications mentionnées ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modification accès sortie : + 3 244.61€ HT - Modification serrurerie : - 148.89€ HT - Gestion des contrôles accès : + 88 599.13€ HT - Modification de la guérite : + 19 568.42€ HT - Modification de la signalétique : + 23 734.02€ HT <p>L'avenant est conclu pour un montant en plus-value de 134 997.29€ HT</p>

		portant le montant du marché à 10 053 304.87€ HT.
1.1	Marchés publics –Assistance à la révision du règlement local de publicité.	Attribution d'un marché à la Société GO PUB CONSEIL de Vannes (56) pour un montant de : <ul style="list-style-type: none"> - Tranche ferme : diagnostic, analyse juridique : 5 401.00€ HT, - Tranche optionnelle : révision du règlement local de publicité : 12 201.00€ HT.
1.1	Marchés publics – restauration de l'enceinte fortifiée à Vitré – lot 1 : maçonnerie / pierre de taille avenant 6.	La présente décision annule et remplace la précédente décision erronée du 22 juin 2016. Avenant N°6 au marché n°32/13 passé avec la Société JOUBREL, remplaçant certaines parcelles prévues au marché par celles prévues à l'avenant n°6. L'avenant entraîne une plus-value de 22 946.49€ HT. Le montant du marché est porté à 566 225.15€ HT.
1.1	Marchés publics - Missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre pour la mise aux normes de cuisines satellites à Vitré - marché subséquent 2	Attribution d'un marché à la Société IPH – Agence de Cesson Sévigné (35) pour un montant de : <ul style="list-style-type: none"> - Taux d'honoraires : 9.9 %, - Forfait provisoire de rémunération : 28 215.00€ HT.
1.1	Marchés publics – Reprise de concessions funéraires à Vitré	Attribution d'un marché à la Société GOUPIL Père et Fils de Vitré (35) pour un montant de 29 536€ HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics – Travaux de réaménagement à l'Office de Tourisme de Vitré – Lot 2 : électricité, courants forts et faibles – Modification du marché n°1	Modification n°1 du marché 2016/049 avec la Société HAMEL. La modification porte sur un montant de 3 325.05€ HT, portant le montant du marché à 14 777.06€ HT
3.3	Domaine et Patrimoine – Locations – réserves foncières / Occupation précaire d'une partie des terres situées en Pocé les Bois « Le Champ de l'Euzeraie » – Période du 01.11.2015 au 30.10.2016	Location à M. BORDAIS Jean-François, exploitant agricole demeurant au Tertre en Pocé-les-Bois. Autorisation d'occupation et d'exploitation, à titre précaire d'une parcelle située à Pocé les Bois « Le Champ de l'Euzeraie – la Belle étoile » d'une superficie totale de 1ha 61a 80ca conformément à la convention en date du 13.08.2015. Versement d'une redevance d'occupation fixée à 160 € l'hectare, soit la somme totale de 258.88€.
3.3	Domaine et Patrimoine – Locations – réserves foncières / Occupation précaire d'une partie des terres situées en Vitré « Le grand Fougeray » Période du 01.11.2015 au 30.10.2016	Location à M. DUFEU Jean-Pierre, exploitant agricole demeurant en Vitré la Haute Morandière. Autorisation d'occupation et d'exploitation, à titre précaire d'une parcelle située à Vitré « Le Grand Fougeray » d'une superficie totale de 10ha 00a 55ca conformément à la convention en date du 13.08.2015. Versement d'une redevance d'occupation fixée à 160 € l'hectare, soit la somme totale de 1 600.88€.
3.3	Domaine et Patrimoine – Locations – Réserves foncières / Occupation précaire d'une partie des terres situées en Vitré, Route de Balazé » Période du	Location à M. BUFFET Jean-Pierre, exploitant agricole demeurant en Vitré « Les Ormeaux ». Autorisation d'occupation et d'exploitation, à titre précaire de parcelles situées à Vitré, Route de Balazé « Le Champ de la Noé, Le Petit Champ, Le Champ aux Chevaux » d'une superficie totale de 5ha 22a 71ca conformément à la convention en date du 13.08.2015. Versement d'une redevance d'occupation fixée à 160 € l'hectare, soit la

	01.11.2015 au 30.10.2016	somme totale de 836.34€.
3.3	Domaine et Patrimoine – Locations – réserves foncières / Occupation précaire d'une partie des terres situées en Vitré, Route de la Guerche - Période du 01.11.2015 au 30.10.2016	Location à M. ROSSIGNOL Jean-Claude, exploitant agricole demeurant en Vitré « La Bourgalerie ». Autorisation d'occupation et d'exploitation, à titre précaire de parcelles situées à Vitré, Route de la Guerche « Champ Dessous le Bois (les Boufforts), Champ du Haut Village », d'une superficie totale de 5ha 38a 95ca conformément à la convention en date du 13.08.2015. Versement d'une redevance d'occupation fixée à 160 € l'hectare, soit la somme totale de 862.32€.
3.3	Domaine et Patrimoine – Locations – réserves foncières / Occupation précaire d'une partie des terres situées en Vitré Route des Eaux (parc d'activités de Plagué – La Haie Robert) - Période du 01.11.2015 au 30.10.2016	Location à M. ROSSIGNOL Jean-Claude, exploitant agricole demeurant en Vitré « La Bourgalerie ». Autorisation d'occupation et d'exploitation, à titre précaire d'une parcelle située à Vitré, Route des Eaux, « Champ Ménardière », d'une superficie totale de 1ha 42a 15ca conformément à la convention en date du 13.08.2015. Versement d'une redevance d'occupation fixée à 160 € l'hectare, soit la somme totale de 227.44€.
3.3	Domaine et Patrimoine – Locations – réserves foncières / Occupation précaire d'une partie des terres situées en Vitré Route de Laval » Période du 01.11.2015 au 30.10.2016	Location à M. GUILLET Eric, exploitant agricole demeurant en Vitré « Ruillé ». Autorisation d'occupation et d'exploitation, à titre précaire de parcelles situées à Vitré, Route de Laval « Champ du Marais », d'une superficie totale de 1ha 76a 03ca conformément à la convention en date du 13.08.2015. Versement d'une redevance d'occupation fixée à 160 € l'hectare, soit la somme totale de 281.65€.
3.3	Domaine et Patrimoine – Locations – Droit de chasse / Occupation précaire d'une partie des terres situées en Vitré « La Basse Gasniais » Route de Laval 98-01 - Période du 01.09.2016 au 30.08.2017	Location à M. LAMBERT Amand, demeurant en Vitré 126 Bd de Laval, une autorisation de droit de chasse sur les parcelles situées en Vitré, La Basse Gasniais « Le Pré, et proximité Fumée FAO », d'une superficie totale de 3ha 71a 84ca. Versement d'une redevance d'occupation fixée à 3.51€ l'hectare, soit la somme totale de 13.05€.
3.3	Domaine et Patrimoine – Locations – Droit de chasse / Occupation précaire d'une partie des terres situées en Vitré « La Basse Gasniais » Route de Laval 04-01 - Période du 01.09.2016 au 30.08.2017	Location à M. BENARD Georges, demeurant en Vitré 133 Bd de Laval, une autorisation de droit de chasse sur les parcelles situées en Vitré, La Basse Gasniais, Route de Laval « La Grande Lande », d'une superficie totale de 55a. Versement d'une redevance d'occupation fixée à 3.51€ l'hectare, soit la somme totale de 1.93€.
7.10	Finances locales – Divers – Convention d'occupation précaire avec Margot MATHIEU – immeuble sis au 32 rue Baudrairie	Convention concernant un local commercial de 30 m ² pour une durée de 2 mois à compter du 1 ^{er} .07.2016 dans le cadre d'une exposition – vente artisanat. La présente convention est consentie et acceptée moyennant une indemnité mensuelle de 160 € hors charges, non soumise à la TVA.
7.10	Finances locales – Divers – Convention d'occupation précaire avec Dominique CORNIER – immeuble sis au 32 rue Baudrairie	Convention concernant un local commercial de 30 m ² pour une durée de 2 mois à compter du 1 ^{er} .07.2016 dans le cadre d'une exposition – vente artisanat. La présente convention est consentie et acceptée moyennant une indemnité mensuelle de 320 € TTC et charges comprises.
7.10	Finances locales – Divers – Artothèque – Régie de recettes pour l'encaissement des redevances de mise à disposition des œuvres de l'Artothèque du	Fixation des tarifs de l'Artothèque à compter du 1 ^{er} .09.2016 :

produit de la vente des catalogues, affiches et publications diverses éditées à l'occasion d'exposition et des droits d'entrées aux animations et vente de sérigraphie	Abonnements à l'année	Particuliers	55,00 € 2 œuvres pour 4 mois
		Etudiants, chômeurs, agents de Vitré, du CCAS de Vitré et de Vitré Communauté	45,00 € 2 œuvres pour 4 mois
		Associations	85,00 € 5 œuvres pour 6 mois
		Entreprises et collectivités	125,00 € 5 œuvres pour 6 mois
		Etablissements scolaires	45,00 € 55,00 € 5 œuvres entre chaque période de vacances scolaires
	Emprunt d'une valise-outil	Etablissements scolaires, entreprises, associations, institutions publiques	45,00 € 55,00 € Entre chaque période de vacances scolaires
	Interventions extérieures (médiation)	Etablissements scolaires, entreprises, associations, institutions publiques	45,00 € 55,00 € - De Vitré-Communauté - Hors Vitré-Communauté
Formation		130,00 € 1 journée	

Les autres articles restent sans changement.

7.10	Finances locales – Contrat d'entretien préventif et de dépannage de matériel de cuisine et des installations frigorifiques avec la Société Alliance Froid Cuisine – Contrat formule 2	Avenant au contrat d'entretien passé avec la Société Alliance Froid Cuisine de Rennes (35) pour les écoles du Château, La Hodeyère, Jean Guéhenno et la résidence des personnes âgées. Cet entretien interviendra conformément aux conditions générales d'entretien du contrat. La redevance annuelle forfaitaire s'élève à 6 995 € HT pour 2 visites par site. Le présent contrat couvre une année à compter du 9 mai 2016 et par tacite reconduction pour une durée légale maximale de 3 ans. Ce contrat pourra être résilié par l'une ou l'autre des parties à chaque date de renouvellement, moyennant un préavis de 3 mois transmis par lettre recommandée avec accusé réception.
------	---	--

7.10	Finances locales – Contrat de maintenance de la borne interactive du cimetière Saint-Martin- Société Azimut	Signature d'un contrat avec la Société Azimut de Larmor Plage (56) pour une durée d'un an par borne à compter du 5.08.2016, reconduit chaque année par reconduction expresse, sauf dénonciation écrite par lettre recommandée par l'une ou l'autre des parties trois mois avant chaque échéance annuelle. La redevance annuelle par borne s'élève à 600€ HT, elle est payable annuellement d'avance au début de chaque année.
7.3	Finances locales – Emprunts – réalisation d'un emprunt de 2 000 000 € auprès du Crédit Agricole	Réalisation d'un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes : Montant : 2 000 000 € Durée de la phase d'amortissement : 144 mois (12 ans) Périodicité des échéances : mensuelles, capital constant (41 666.67€) Taux fixe : 0.76% Frais de dossier : 2 000€

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 7 juillet 2016 : pas d'observation.

En préambule, M. MÉHAIGNERIE, souhaite à tous que les vacances aient été une période propice aux sports, aux loisirs, mais aussi à la lecture, à la réflexion et aux visites. Pour sa part, il déplore avoir remarqué dans le sud de la France, des régions qui semblent abandonnées, des bourgs et des petites villes en situation de paupérisation. Si ce n'est pas le cas de Vitré, il juge important de porter une très grande attention dans le Pays de Vitré à l'équilibre rural/urbain. Dans plusieurs villes d'Histoire, Pézenas, Sarlat, Cognac et d'autres, le patrimoine bien mis en valeur est source de richesse. Le potentiel de Vitré est très important et la Ville doit poursuivre et accélérer sa mise en valeur du cœur de Ville.

Le Pôle d'Echange Multimodal, l'immeuble de 3000 m², l'hôtel Mercure, la rénovation lente mais nécessaire des immeubles, le programme d'animations, la signature d'un contrat avec la DRAC constituent autant d'éléments pouvant attirer des dizaines de milliers de touristes pour assurer la vitalité du commerce et l'attractivité de la Ville.

Le Conseil municipal aura aussi à réfléchir sur les investissements : la demande est forte sur le patrimoine, sur le logement et la rénovation des immeubles, sur la voirie, le sport...

Economie et emploi

Suite à une réunion avec l'ensemble des entreprises et la communauté d'agglomération, M. MÉHAIGNERIE retient le sentiment de confiance dans l'avenir du territoire de la part de ces mêmes entreprises mais aussi des inquiétudes dans les perspectives de recrutement. Il est indispensable de mobiliser les demandeurs d'emploi vers des métiers en tension, en particulier dans la logistique et la maintenance industrielle, d'élever le niveau de formation professionnelle mais aussi d'anticiper les évolutions technologiques en matière de digitalisation car l'économie va être très profondément modifiée. L'opération Fablab / Coworking qui commence à l'étage de l'OTSI sera poursuivie sur une base plus grande dans l'immeuble de 3000 m².

M. UTARD souhaite revenir sur la situation économique du Pays de Vitré qui donne des signes très encourageants et, sur les deux métiers cités, la maintenance industrielle et le transport. Il rappelle que les entreprises recrutent (305 offres pour la maintenance industrielle sur les 6 derniers mois et seulement 200 candidats) et que ce sont des métiers d'avenir pour lesquels des formations existent, mises en place par la région Bretagne.

Sécurité des manifestations

Concernant l'annulation du vide-greniers, M. UTARD s'interroge sur les motivations de cette décision. En dépit des menaces réelles et sérieuses d'attentat qui pèsent sur la France, quand bien même les demandes de la Préfecture concernant la mise en place de mesures de protection supplémentaires apparaissent légitimes, il rappelle le souhait du groupe « Osez l'Avenir » de maintenir les manifestations pour l'épanouissement de la ville, pour répondre au terrorisme et leur signifier que nous ne cédon pas, pour ne pas laisser un climat de morosité et de paranoïa s'installer dans le pays. Il souhaite donc le maintien d'un maximum de manifestations tout en assurant la sécurité des vitréens dans ce contexte nouveau. L'épisode du vide-grenier démontre que les associations organisatrices peuvent être déstabilisées par les exigences nouvelles qui s'imposent mais le succès du Ventrigrisse montre aussi qu'il est possible à des associations d'organiser et de sécuriser des manifestations. Il demande à la municipalité qu'elle s'engage à accompagner les associations organisatrices de manifestations au sein de la commune, dans la sécurisation des événements, en évaluant suffisamment en amont avec chacune d'elles les modifications à apporter à l'organisation et en participant, si nécessaire au surcoût engendré par la situation.

Au-delà du sujet des manifestations, l'inquiétude est palpable au quotidien parmi les concitoyens et la vigilance nécessaire s'accompagne parfois de craintes injustifiées, d'emballements, de rumeurs et de mises à l'index. Afin d'accélérer la prise en compte d'informations véritablement inquiétantes et de contenir la propagation de rumeurs injustifiées, il demande la désignation d'un « référent citoyenneté » pouvant être joint par les vitréens témoins de faits qui leur semblent devoir être signalés. Ce référent pourra apporter les réponses adéquates et rassurer les habitants lorsque l'inquiétude soulevée n'avait pas lieu d'être.

M. MÉHAIGNERIE répond que les exigences étaient telles pour l'organisation du vide-grenier, qu'il était très difficile pour l'association d'avoir le nombre de bénévoles suffisant dans un temps record. La Ville a proposé d'autoriser ce vide-grenier au Parc des Expositions mais l'association a estimé qu'elle voulait conserver le site du centre-ville. Il faut respecter sa décision prise en connaissance de cause.

M. MAISONNEUVE précise qu'il partage comme priorité l'animation du cœur de ville et souhaite également maintenir toute manifestation. Il estime les mesures préconisées par la Préfecture, équilibrées mais difficiles à mettre en œuvre pendant le mois d'août. Si les jeunes de Crions de Couleurs ont été exemplaires dans la sécurisation du site, ce schéma doit être reproductible par les autres associations. Il profite de cette question pour saluer l'engagement du partenaire de l'association Crions de Couleurs qui a mis à sa disposition des engins pour sécuriser le site. Enfin, il retient que la protection de chacun relève de l'affaire de tous.

Organisation des services

Présentation de M. MOY, nouveau Directeur Général des Services Techniques ayant pris ses fonctions le 1^{er} septembre, en remplacement de M. LAIZÉ.

Patrimoine

Présentation « Un patrimoine remarquable, une ville touristique » par M. GAUTIER et Mme BOUQUAY.

- Un patrimoine remarquable,
- Prise de conscience patrimoniale (2008-2012),
- Premier programme pluriannuel (2012-2015),
- Convention pluriannuelle (2016/17-2019),
- Mise en valeur du patrimoine.

M. MÉHAIGNERIE justifie cette présentation pour trois raisons : les journées européennes du patrimoine se déroulent les 17 et 18 septembre ; le patrimoine va nécessiter un effort financier supérieur à 1M€/an pour tenir les engagements de la collectivité ; la Ville a pour ambition d'accueillir plusieurs dizaines de milliers de touristes avec le parcours lumière/culture et de prendre toute sa place dans la destination « Porte de Bretagne ».

Les Maires de Sarlat et de Pézenas qui partagent la même ambition que Vitré, seront accueillis au cours du mois d'octobre afin de constituer un « conglomérat » des villes les plus attractives de France.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

195	5.2	Composition des commissions municipales - Modificatif	Approbation à l'unanimité des présents et représentés des modifications apportées au tableau des commissions municipales.
196	5.3	Conseils d'écoles publiques élémentaires et préélémentaires – Désignation du Conseil municipal - Modification	Approbation à l'unanimité des présents et représentés - Désignation de Madame GOZE en remplacement de Madame BAUDOUIN au Conseil d'école du château.
201	7.1	Budget Eau – Affectation du résultat - Modificatif	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la modification de l'affectation du résultat.
202	7.10	Annulation d'un titre de recettes	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de l'annulation d'un titre de recettes 2015-2100 : facturation à Vitré Communauté de la livraison de matériel pour l'organisation de l'Ultra Tour 2015 pour un montant de 96€.
203	7.10	Imputation de diverses factures en section d'investissement	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de l'imputation de diverses factures en section d'investissement comprenant des montants unitaires inférieurs au seuil d'investissement.
204	7.10	Fixation des tarifs de stationnement	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés du report de mise en œuvre de la nouvelle tarification du stationnement sur voirie au 1^{er}/01/2017 et maintien sur l'ensemble du stationnement payant sur voirie, des tarifs suivants applicables du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h : 0.20€ la première heure et 0.80€ les heures suivantes.</p> <p><i>B. Maisonneuve souligne le succès du PEM puisqu'environ 150 véhicules y stationnent chaque jour depuis l'ouverture. Le PEM constitue désormais un lieu possible de stationnement gratuit dans les pratiques des vitréens. Les recettes sont modestes mais correspondent au choix de la gratuité limitée à 24h. Cette ouverture a pour incidence que les parkings payants se désemplissent (parking Gare Nord fréquenté à hauteur de 30 à 40 % et encore moins pour le Parking P. Lemaître). Au cours des prochains mois, seront également mesurées les conséquences de l'ouverture du PEM sur les recettes du stationnement en centre-ville qui apparaissent en légère baisse.</i></p> <p><i>P. Méhaignerie remarque que cette incidence serait davantage prononcée si l'accès au PEM se faisait dans les deux sens, les habitants du sud de la ville devant pour l'instant, pour des raisons de sécurité, passer par la rue P. Lemaître. Il faut se donner du temps pour analyser les changements de comportement.</i></p> <p><i>B. Maisonneuve déplore une dérive du stationnement à l'arrière de la médiathèque qui devient anarchique et prévient d'une surveillance accrue de la Police Municipale sur ce secteur.</i></p> <p><i>P. Travers demande si la fermeture du PEM est maintenue à 23h, en lien avec les horaires du centre culturel.</i></p> <p><i>B. Maisonneuve répond que jusqu'à la fin du mois de septembre, le</i></p>

PEM sera ouvert de 5h à 23h mais, dès qu'il sera pleinement opérationnel, les usagers pourront récupérer leurs véhicules après 23h. Un évènement du centre culturel au cours du mois de septembre a été repéré et l'horaire de fermeture du PEM sera adapté.

P. Bouvier appelle l'attention sur le non-respect des places rouges en face d'une boulangerie, Rue de Paris et sur l'absence de verbalisation apparente de la Police Municipale.

B. Maisonneuve signale que les policiers peuvent verbaliser à partir de leur véhicule sans en descendre ni apposer d'avis contravention (142 contraventions sur les zones rouges). Il affirme sa responsabilité et son engagement à faire respecter les zones rouges et annonce une expérimentation pour que chaque infraction soit signalée, soit de manière visuelle, soit par l'envoi d'un SMS vers la Police Municipale.

P. Méhaignerie rappelle l'objectif partagé par les commerçants d'avoir une fluidité au cœur de ville de façon à faciliter l'accès aux commerces et, pour renforcer l'attractivité, leur ouverture plus fréquente jusqu'à 13h.

J.Y. Besnard reconnaît le travail qui est fait par la Police Municipale et confirme leur passage régulier, notamment dans les quartiers.

P. Morin constate également ce phénomène de migration des véhicules du centre-ville vers le PEM et en conclut que le stationnement payant est « l'ennemi » de la vitalité du centre-ville en éloignant des consommateurs, des habitants et des travailleurs.

B. Maisonneuve nuance ces conclusions en fonction du public considéré. Les riverains ont effectivement un intérêt à stationner au plus près de leur domicile mais, pour les chalands et les touristes, il faut une signalétique adaptée et anticipée pour que ces usagers sachent qu'ils font le choix, en stationnant au plus près des commerces, de payer une redevance et en s'éloignant, de bénéficier de places gratuites. Il demande de laisser les gens libres de leur choix et rappelle qu'il y a 2 600 places en ville, dont 900 réglementées.

P. Morin estime que ce ne sont pas les touristes qui font vivre le centre-ville et se félicite du nouveau service de livraison à vélo ouvert récemment, qui répond à la demande de la clientèle qui ne venait plus dans le centre à cause des difficultés de stationnement.

P. Méhaignerie conclut qu'en l'absence de tarification en centre-ville, celui aurait été asphyxié par les voitures ventouses au détriment du commerce.

H. Utard se souvient que le 16 juin dernier, il était urgent d'appliquer de nouveaux tarifs et se félicite de la volonté de revoir la tarification alors votée. Il rejoint l'avis de B. Maisonneuve expliquant que les transferts de stationnement nécessitent d'avoir une réflexion globale sur la tarification.

P. Méhaignerie rappelle avoir reçu les représentants de Vitré Atout qui l'ont imploré de retarder cette réforme pour voir comment allait évoluer la circulation. En contrepartie, l'association s'est dite prête à soutenir un programme de cœur de ville, en s'engageant sur le fleurissement et les problèmes de circulation et de voirie.

205	7.10	Médiathèque – Manifestation « Dans tous les sens »	Approbation à l'unanimité des présents et représentés du coût de revient global, estimé à 400€.
206	7.10	Centre Culturel – Gratuité et réduction accordée aux agents	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la réduction de 20 % accordée aux agents de Vitré Communauté.</p> <p><i>P. Goze demande si le nombre d'abonnement est limité afin de permettre aux non-abonnés de prendre une place, notamment pour les têtes d'affiche.</i></p> <p><i>M.C. Duchesne confirme qu'il est encore possible de prendre des places au ticket, mais que les abonnements ne sont pas limités (actuellement 1 100 abonnements réservés).</i></p> <p><i>P. Morin remarque que ce système d'abonnement, alors que la programmation est connue assez tôt dans la saison, favorise ceux qui ont des moyens. Il demande s'il est possible de vendre les abonnements avant que la programmation soit connue et de réserver un quota de places de l'ordre de 20%, ouvert à la vente 3 à 4 semaines avant.</i></p> <p><i>M.C. Duchesne estime que les gens sont satisfaits et que les tarifs pour des têtes d'affiche sont relativement faibles, de l'ordre de 35€.</i></p> <p><i>L'organisation de la billetterie sera revue en commission, en lien avec les services culturels.</i></p>
207	7.10	Centre Culturel – Reversement recettes billetterie – Association LA PROD	Approbation à l'unanimité des présents et représentés du reversement de la billetterie reversée à l'association LA PROD.
208	7.10	Centre Culturel - Reversement recettes billetterie – Orchestre Symphonique de Bretagne	Approbation à l'unanimité des présents et représentés du reversement de la billetterie reversée à l'association L'Orchestre Symphonique de Bretagne.
209	7.10	Centre Culturel - Reversement recettes billetterie – « Hyphen Hyphen » et « Le Syndrome de l'Ecoissais »	Approbation à l'unanimité des présents et représentés du reversement de la billetterie reversée aux associations AMC Les Tontons tourneurs et Pascal Legros Productions.
210	7.10	Centre Culturel – Complément des tarifs saison 2016/2017	Approbation à l'unanimité des présents et représentés du complément apporté aux tarifs de la saison 2016/2017 du Centre Culturel.
211	7.10	Centre Culturel - Echelonnement des paiements des abonnements	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés pour l'échelonnement des paiements de la billetterie du Centre Culturel.</p> <p><i>P. Travers se demande s'il n'y aurait pas un problème de gestion si 100 personnes faisaient une demande d'échelonnement des paiements.</i></p> <p><i>M.C. Duchesne répond qu'il s'agit d'une expérimentation dans l'attente du développement prochain du paiement dématérialisé.</i></p>
212	7.10	Centre Culturel – Garantie financière Spectacle Vivant en Bretagne	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de l'affectation de l'aide au déficit en crédit sur le budget 666 du Centre Culturel d'une somme maximale de 1 500€.
213	7.10	Convention de prestation de services en informatique – mutualisation entre Vitré Communauté et la Ville – Renouvellement	Approbation à l'unanimité des présents et représentés du renouvellement de la convention pour 3 ans.

214	7.10	Convention Festival « Un bout du monde »	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la signature de la convention d'objectifs entre l'association « La même Prod » et la Ville de Vitré.
215	7.5	Attribution d'une aide financière exceptionnelle / participation au Championnat d'Europe FISEC 2016	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de l'attribution d'une aide financière exceptionnelle de 100€ à l'Institution Jeanne d'Arc.
216	7.5	Répartition de l'enveloppe réservée aux établissements scolaires du 2 nd degré	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de l'attribution d'une somme de 15 000€ à répartir entre les collèges et les lycées : Collèges : - Rochers Sévigné : 1 190.94€ - Gérard de Nerval : 1 931.64€ - Sainte Marie : 2 736.25€ - Jeanne d'Arc : 1 243.22€ Lycées : - Bertrand d'Argentré : 4 118.90€ - La Champagne : 1 016.65€ - Jeanne d'Arc : 2 762.40€
217	7.5	Centre Culturel – Soutien à la production mutualisée	Approbation à l'unanimité des présents et représentés afin de percevoir une subvention de 20 000€ du Conseil régional de Bretagne pour le soutien à la production mutualisée au titre des années 2016 et 2017 pour les résidences Filles et soie, le jour où la nuit s'est levée, 1984, Bourrasque et Oui.
218	7.5	Attribution de subventions au C.C.A.S pour le Relais Parents Assistants Maternels	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de l'attribution de deux subventions : - participation aux frais de fonctionnement d'un montant de 7 267€ - participation à l'investissement mobilier d'un montant de 1 500€ <i>C.A. Chehabeddine précise que dans le cadre du contrat enfance jeunesse, la Ville percevra une subvention pour le service. Sur une année pleine, c'est un service qui coûtera 4 500€, alors qu'aujourd'hui, il en coûte 19 000€ payés à la CAF pour assurer la prestation. L'ouverture de la crèche est prévue en mars/avril 2017, le timing est respecté.</i> <i>P. Méhaignerie annonce que pour la crèche communautaire sur le site d'Etreilles de Cap Bretagne, il y a plus de demandes que d'offres (extension de Thalès et de Webhelp). Il se demande si la Ville doit garder des lits sur ce site ou les rapatrier sur Vitré, d'autant plus que le permis a été délivré pour la micro crèche.</i> <i>A. Charlot estime nécessaire d'attendre quelque mois l'ouverture de la Fleuriais pour savoir s'il est nécessaire d'abandonner ces places à Etreilles.</i>
219	7.5	Attribution d'une aide financière - Fonds d'Aide aux Jeunes	Approbation à la majorité des présents et représentés, (<u>B. MAISONNEUVE</u> s'étant retiré et a quitté la séance du Conseil pendant l'examen et le vote de la délibération) - pour la reconduction d'une aide financière dans le cadre de l'aide à l'insertion des jeunes

			de 16 à 25 ans, à hauteur de 2 300€ pour 2016.
220	3.3	Fixation de la redevance d'occupation du domaine public par GRDF	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de l'application des montants de redevances, soit un total de 4 991€ pour 2016.
221	1.1	Décisions prises par le Maire en matière de marchés publics	Pour information du Conseil.
222	1.1	Groupement de commande – Marché de destruction des nuisibles	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la signature de la convention entre la ville de Vitré et le C.C.A.S.
223	1.1	Groupement de commande – Marché d'acquisition de fournitures administratives	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la signature de la convention entre la ville de Vitré et le C.C.A.S.
224	1.1	Groupement de commande – Marché de fournitures d'éléments de menuiserie	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la signature de la convention entre la ville de Vitré et le C.C.A.S.
225	1.1	Groupement de commande – Marché de fourniture de matériel de plomberie et accessoires	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la signature de la convention entre la ville de Vitré et le C.C.A.S.
226	1.1	Groupement de commande – Marché de fourniture de quincaillerie, visserie	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la signature de la convention entre la ville de Vitré et le C.C.A.S.
227	1.1	Groupement de commande – Marché de fourniture de peinture et accessoires, sols souples	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la signature de la convention entre la ville de Vitré et le C.C.A.S.
228	1.2	Rapport du délégataire 2015 – Délégation de Service Public – Eau	<p>Approbation à la majorité des présents et représentés du rapport Eau du délégataire établi par Véolia pour l'année 2015, à l'exception de Monsieur Utard qui vote contre (+ voix de M. Coignard).</p> <p><i>C.A. Chehabeddine invite les conseillers à prendre l'attache de S. Davenel pour toutes précisions techniques et financières. Ce dernier organisera en octobre une visite de l'usine d'eau potable pour l'ensemble des élus et des riverains.</i></p> <p><i>H. Utard remarque que les contrats de délégation de service public en matière d'eau, sur des périodes de 12 ans, permettent d'afficher des prix faibles au début de période qui augmentent petit à petit en cours de contrat ce qui offre l'avantage en termes de communication d'afficher un gain dans la négociation lors de son renouvellement. Il note une incohérence dans le rapport du délégataire qui conduit à transformer une hausse de 10% environ en une baisse du coût de l'ordre de 5%. Cette hausse de 10% lui semblant inacceptable alors que l'inflation est proche de 0%, il demande d'agir auprès de Véolia pour que le prix soit contenu jusqu'à la fin de la délégation.</i></p> <p><i>C.A. Chehabeddine confirme cette erreur et justifie l'augmentation de 10% par l'avenant accepté par la Ville portant sur les travaux d'amélioration de la qualité de l'eau.</i></p> <p><i>P. Lapause confirme que les travaux d'extension de l'usine ont nécessité de nouveaux fluides et des consommables supplémentaires rendant le traitement plus coûteux.</i></p> <p><u>Le rapport du délégataire comportant une erreur, Véolia a adressé le 19.09.2016 le document modifié qui sera joint à la</u></p>

			<u>délibération transmise en Préfecture.</u>
229	1.2	Rapport du délégataire 2015 – Délégation de Service Public – Assainissement	Approbation à l'unanimité des présents et représentés du rapport Assainissement du délégataire établi par Véolia pour l'année 2015.
230	1.2	Rapport sur le prix et la qualité du service Eau	Approbation à l'unanimité des présents et représentés du rapport sur le prix et la qualité eau pour l'année 2015.
231	1.2	Rapport sur le prix et la qualité du service Assainissement	Approbation à l'unanimité des présents et représentés du rapport assainissement pour l'année 2015.
232	3.1	Acquisition par la Ville de Vitré d'une parcelle appartenant aux Consorts GUILLON	Approbation à l'unanimité des présents et représentés du projet d'acquisition. L'ensemble des frais est à la charge de la Ville de Vitré.
233	3.1	Acquisition par la Ville de Vitré d'emprises foncières appartenant à Monsieur et Madame BASLÉ	Approbation à l'unanimité des présents et représentés du projet d'acquisition. L'ensemble des frais est à la charge de la Ville de Vitré. <i>P. Méhaignerie précise que cette acquisition permettra la création d'une voie reliant la Route des Eaux au Boulevard de Laval et la réalisation d'un projet d'installation de 4ha de serres utilisant l'énergie dégagée par les usines alentours et la création de 50 à 60 emplois agricoles.</i>
234	3.2	Aliénation – Vente Ville de Vitré/Smictom	Approbation à l'unanimité des présents et représentés des conditions de cession et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le protocole d'accord ainsi que l'acte authentique. <i>A. Morel observe que seulement 6 000 foyers vitréens ont sollicité une carte d'accès à la nouvelle déchèterie du SMICTOM. Il invite les conseillers qui ne l'auraient pas encore demandée, et plus généralement la population, à le faire rapidement.</i> <i>P. Morin demande, après avoir croisé un usager qui faisait son troisième tour dans la journée, s'il s'agit de 18 passages par jour ou par an ? En outre, il déplore les choix de circulation retenus par le SMICTOM et la difficulté de stationner sur l'aire centrale et préconise des améliorations.</i> <i>A. Morel rappelle qu'à Argentré-du-Plessis, seuls 5% des habitants ont demandé d'avoir plus que 18 passages (déménagement). Le but pour l'usager, est de diminuer ses passages en regroupant et en diminuant ses déchets. Concernant les aspects techniques, le Valoparc peut être amélioré et fluidifié en étant pragmatique (signalisation, marquage au sol...).</i>
235	3.3	Domaine et patrimoine – Ville de Vitré – SNCF / Convention de location	Approbation à l'unanimité des présents et représentés des conditions d'avenant à la convention. <i>P. Méhaignerie : une suite favorable à sa proposition d'échanger la propriété du parking Gare Nord contre le même nombre de places couvertes dans le PEM alors que la SNCF sollicitait cette réalisation pour répondre à l'accroissement du trafic ferroviaire de l'ordre de 7% par an.</i>
236	3.2	Aliénation – Cession du lot 39 Nord, parc d'activité de la Grande Haie	<i>Pour information du Conseil.</i> <i>P. Méhaignerie juge vitale de soigner la qualité des entrées de Ville, notamment celle du Boulevard de Laval, en privilégiant la verdure et les arbres. Il faut être attentif aux conditions de la vente.</i> <i>A. Morel annonce que le terrain n'est pas en front de boulevard et</i>

			<i>que l'avant-projet présenté lui semble de qualité.</i>
237	2.1	Approbation du C.P.A.P.E, ZAC des Ormeaux, lotissement de Monsieur BUFFET	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés du cahier de prescriptions architecturales, urbaines et paysagères.</p> <p><i>P. Méhaignerie précise qu'il n'est pas question de commencer la commercialisation de la ZAC des Ormeaux, notamment pour ne pas concurrencer les communes au nord de Vitré. Par ailleurs, il estime nécessaire de maîtriser les prix par l'augmentation de l'offre alors que l'absence du dispositif « Pinel » sur la Ville contribue à diminuer l'offre en orientant les investisseurs sur des territoires éligibles. Il renouvelle son souhait que les villes moyennes puissent bénéficier du Pinel.</i></p> <p><i>P. Morin demande par ailleurs des précisions sur le plateau actuellement en cours de réalisation dans le secteur de Beauvais.</i></p> <p><i>A. Morel répond que cet aménagement est réalisé dans le cadre de l'installation d'une parqueterie.</i></p> <p><i>P. Méhaignerie précise que le Conseil municipal devra discuter pour savoir s'il faudra étendre ou non les zones commerciales dans le cadre du PLU. Le seul point pouvant être discuté concerne l'enseigne Décathlon qui pourra encore être accueillie si elle décide de venir dans les 8 prochains mois ; après il sera trop tard.</i></p>
238	4.1	Modification du tableau des effectifs	Approbation à l'unanimité des présents et représentés des modifications apportées au tableau des effectifs.
239	4.2	Recrutement d'un agent non titulaire : Instant d'Anglais	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés du recrutement d'un agent non titulaire.</p> <p><i>C. Mouchotte s'interroge sur le montant de la rémunération de l'intervenant recruté dans le cadre de « l'Instant anglais ».</i></p> <p><i>A. Charlot signale que le montant n'a pas changé par rapport au mandat précédent.</i></p> <p><i>B. Maisonneuve estime la rémunération tout à fait raisonnable et modérée pour un professeur.</i></p>
240	5.3	Institutions et vie politique – Désignation de représentants – Conseil d'administration du C.C.A.S	Approbation à l'unanimité des présents et représentés des modifications apportées à la composition du Conseil d'administration du C.C.A.S, suite à la démission de Monsieur UTARD et de la désignation de Monsieur COIGNARD.

QUESTIONS DIVERSES :

Le prochain conseil informel est programmé le 22 septembre et le conseil municipal le 20 octobre 2016